



Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT

Communiqué de presse

Transport routier marchandises Une première avancée sociale à portée de main !

Le 14 février, le gouvernement vient, enfin, de prendre une première mesure forte de lutte contre le dumping social en Europe. Après la Belgique et l'Allemagne, la France a envoyé un message politique fort à Bruxelles en faisant voter, dans le cadre du projet de loi Macron, un amendement visant à faire appliquer la directive détachement aux salariés en situation de cabotage.

En obligeant dorénavant le salarié étranger effectuant un transport en France à être sous le régime du salarié détaché, la France impose l'application des règles sociales françaises pour ce salarié, une révolution pour ce secteur qui avait légalisé (en le réglementant) le principe contenu dans la fameuse directive Bolkenstein. Ce sont plus de 20 ans de luttes sociales avec la fédération européenne des transports (ETF) pour une harmonisation sociale européenne vers le haut et contre la mise en concurrence des salariés entre eux qui trouvent un premier débouché positif.

En mettant en responsabilité juridique l'entreprise qui est destinataire du contrat de transport, le gouvernement lance un message fort aux entreprises qui jouaient de cette concurrence et qui seraient tentées de contourner ces nouvelles règles.

Malgré tout, l'Etat, dès que cette disposition sera définitivement entérinée, doit se donner les moyens de faire appliquer cette nouvelle législation en embauchant massivement des contrôleurs terrestres, afin que les bonnes intentions se traduisent dans les faits et transforment la réalité de cette profession.

La fédération sera extrêmement vigilante sur le devenir de cet amendement qui met un terme à l'argumentation patronale dans le cadre du conflit actuel sur les salaires.

Bien évidemment le vote de cet amendement ne modifie en rien les critiques de la fédération nationale des syndicats de transport Cgt sur d'autres dispositifs de la loi Macron, en particulier sur les licenciements collectifs, le travail du dimanche, la libéralisation du transport par autocar,...

Montreuil, le 16 février 2015.